

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/89

QUESTION N°9

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES / INDEMNITES DU MAIRE, DES MAIRES-ADJOINTS
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

L'an deux mille vingt-cinq

Le quinze octobre

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 octobre 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX
Jean-Claude CHEVRIER - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN
Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Souleymane SANOGO - Brigitte SCHMIDT
Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Maria GUYON

Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Florence DOUILLON

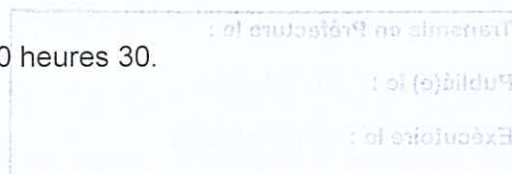
Claude CAUET, 1^{er} adjoint au maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 29



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès-verbaux d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 octobre 2025,

Vu la délibération n°D2025_79 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025 portant élection du Maire,

Vu la délibération n°D2025_80 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025 fixant le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°D2025_81 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°D2025_82 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025 relative à la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération n°D2025_83 du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2025 portant élection des conseillers municipaux délégués,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal au regard de l'élection d'une nouvelle adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **FIXER** le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
 - Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Adjoints au Maire : 17,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Conseillers municipaux délégués : 17,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- ✓ **PRECISER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- ✓ **PREVOIR** et **INSCRIRE** les budgets correspondants au budget.

Transmis en Préfecture le : 16/10/25

Publié(e) le : 16/10/25

Exécutoire le : 16/10/25

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 15 OCTOBRE 2025**

LE MAIRE

CLAUDE CAUET



ANNEXE

Tableau récapitulatif de
de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres du Conseil municipal

Fonctions	Qualité	NOM - Prénom	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Maire	Monsieur	CAUET Claude	55 %	2 260.79 €
1 ^{er} Adjoint	Monsieur	CHEVRIER Jean-Claude	17.60 %	723.45 €
2 ^{ème} Adjoint	Madame	CLAUX Chantal	17.60 %	723.45 €
3 ^{ème} Adjoint	Monsieur	MORIN Dominique	17.60 %	723.45 €
4 ^{ème} Adjoint	Madame	JOLLY Marie-Françoise	17.60 %	723.45 €
5 ^{ème} Adjoint	Monsieur	HADJI Fahed	17.60 %	723.45 €
6 ^{ème} Adjoint	Madame	CHOCHON-LAMBERT Isabelle	17.60 %	723.45 €
7 ^{ème} Adjoint	Madame	BINET Jocelyne	17.60 %	723.45 €
8 ^{ème} Adjoint	Monsieur	KLINGLER Pascal	17.60 %	723.45 €
1 ^{er} Conseiller délégué	Madame	MENEGAZZI-PONDAVEN Sylvie	17.60 %	723.45 €
2 ^{ème} Conseiller délégué	Monsieur	VALLADE Michel	17.60 %	723.45 €

Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale

Indemnités maximales allouées au maire Traitement brut annuel de l'indice terminal * 55 % Soit 49 326,29 € * 55 %	27 129.46 €
Indemnités maximales allouées aux adjoints Traitement brut annuel de l'indice terminal * 22 % * 8 Soit 49 326,29 * 22 % * 8	86 814.27 €
Soit une enveloppe indemnitaire globale de	113 943.73 €

Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal

N°D2025.89 du 15/10/2025

LE MAIRE,